



Aviation civile

GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE



direction
générale
de l'Aviation
civile

CONSIGNE OPÉRATIONNELLE À L'ARRÊTÉ DE 91 :

UTILISATION D'UNE LISTE MINIMALE D'EQUIPEMENT POUR LES EXPLOITANTS DE TRAVAIL AÉRIEN

Consigne opérationnelle LME

Objectif :

La consigne opérationnelle permet l'utilisation d'une liste minimale d'équipement (MEL/LME) pour les exploitants réalisant des activités particulières en avion ou en hélicoptère selon l'arrêté du 24 juillet 1991.

Pourquoi ?

Que dit l'arrêté de 91 ?

Son §2.2.1 indique :
Tout équipement exigé pour l'attribution du document de navigabilité de l'aéronef ou par cette annexe doit être en état de fonctionnement.

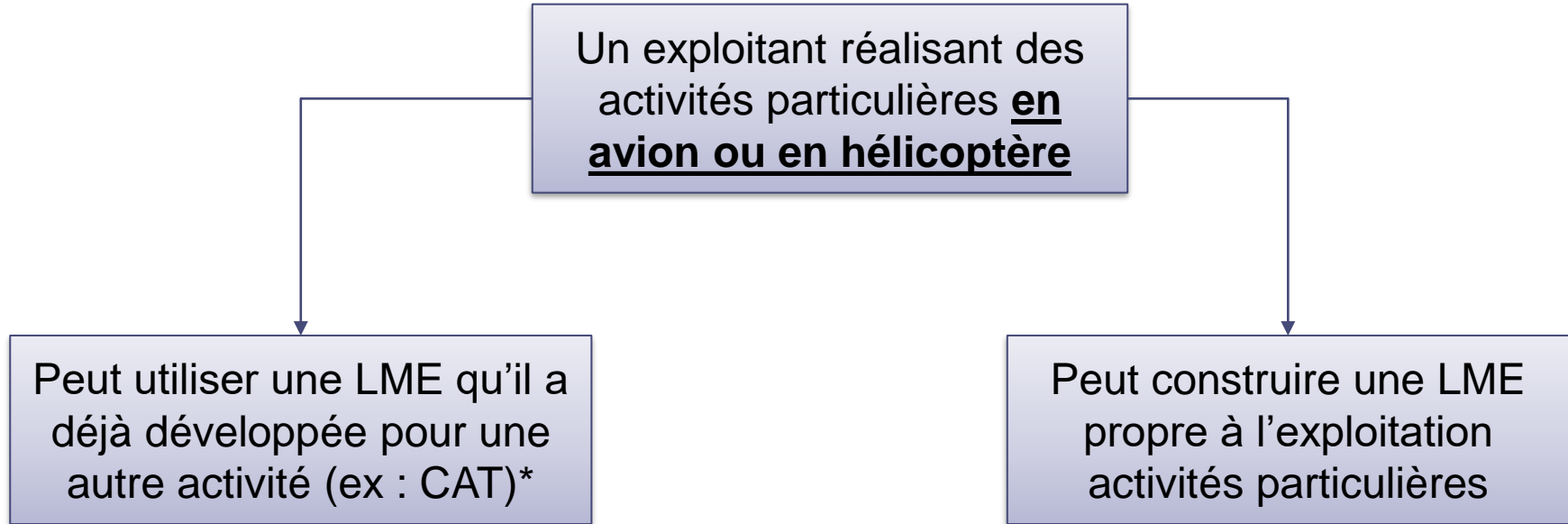
Qu'est-il fait en réalité ?

Les exploitants sont habitués à la notion de liste minimale d'équipement (LME) qui est appliquée notamment en transport aérien commercial.
Certains exploitants utilisent une LME pour leurs opérations d'activités particulières.

La consigne opérationnelle permet de donner un cadre réglementaire à une pratique en place chez certains exploitants : l'utilisation d'une LME. **La LME devra être approuvée.**

Consigne opérationnelle LME

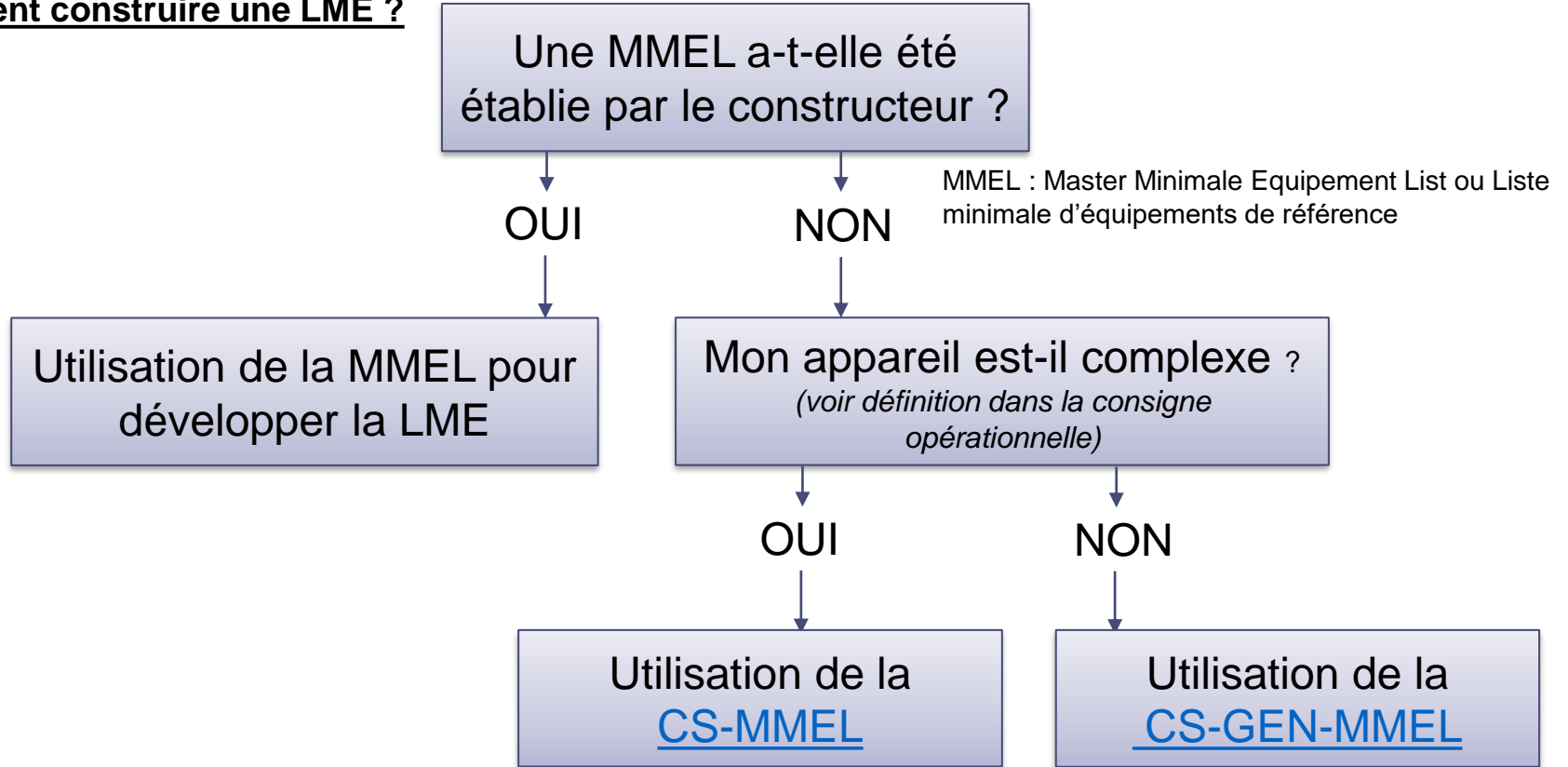
2 solutions pour un exploitant:



**Il doit vérifier au préalable que cette LME est adaptée aux activités particulières qu'il réalise.*

Consigne opérationnelle LME

Comment construire une LME ?



Consigne opérationnelle LME

Comment savoir si ma LME est conforme?

Le guide liste minimale d'équipements recense tous les éléments à prendre en compte pour construire une LME conforme.



Consigne opérationnelle LME

Comment faire approuver la LME ?

Déposer un dossier METEOR contenant :

- La dernière MMEL en vigueur du constructeur si elle existe,
- Les suppléments MMEL introduits par l'installation de Services Bulletins si applicable,
- La LME de l'exploitant.
- Les procédures opérationnelles (o) et de maintenance (m) associée à la LME le cas échéant.

Renseigner dans type de dossier :

- #069 – Approbation- Liste minimale d'équipement (MEL/LME)

Le dossier doit être déposé avant le 31 décembre 2024.

Consigne opérationnelle LME

En cas de difficultés

Envoyez un mail à pnag-nc@aviation-civile.gouv.fr

OU

Prenez contact avec vos interlocuteurs habituels